

Elle aussi s'est déchargée de cette responsabilité sur une conférence mondiale. Elle a dit que c'était là une question d'intérêt mondial et n'a rien fait. Le Gouvernement agit aujourd'hui de manière à confier la solution de tous ses problèmes monétaires à une conférence mondiale. Puis-je lui demander où et quand cette conférence va se tenir? Personne ne le sait. Je voudrais bien le savoir du premier ministre.

Le très hon. M. BENNETT: A Londres.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quand?

Le très hon. M. BENNETT: Cela a été décidé récemment par la Société des nations.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quand?

Le très hon. M. BENNETT: Elle aura lieu probablement en décembre; la date sera choisie en novembre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je sais gré au premier ministre de m'avoir renseigné; il est la première personne qui ait pu me donner un renseignement à ce sujet. Mon très honorable ami compte sans doute représenter le Gouvernement du Canada à cette conférence et il a dû recevoir des renseignements particuliers. Etant donné que les membres d'un groupe de nations n'ont pu arriver à résoudre ces difficiles problèmes relatifs aux opérations de banque, à la monnaie et au crédit, je lui demande s'il croit qu'une conférence des diverses nations du monde pourra être capable d'éclaircir cette question d'une façon susceptible d'aider de quelque façon le Parlement canadien. Nous attendons de bons résultats d'une conférence mondiale, mais nous n'avons pas besoin d'attendre une conférence mondiale pour régler des problèmes intérieurs que seuls nous pouvons régler. Le Parlement fédéral a décidé par une loi que la loi des banques serait révisée tous les dix ans. Cette loi subsiste aujourd'hui, et je puis dire que c'est là l'une des raisons qui, au cours de la dernière session, ont porté l'opposition à s'abstenir de discuter les questions bancaires et monétaires. Les honorables membres de la gauche ont cru que la session qui commence verrait la discussion de toutes ces questions de banque et autres affaires connexes, et c'est pour cette raison qu'ils ne les ont pas discutées à la dernière session.

J'affirme au premier ministre que le peuple canadien s'attend à une révision immédiate de la loi des banques. Je ne crois pas qu'il soit juste à l'égard des banques de remettre cette révision à une autre année. Une telle décision du Gouvernement ne peut manquer de faire suspecter ses motifs. Mon très honorable ami sait que, dans toutes les questions

[Le très hon. Mackenzie King.]

d'argent, la méfiance peut avoir de très graves résultats. Je l'ai dit souvent, je crois que le régime bancaire canadien est aussi bon que tout autre au monde. Je crois que c'est grâce à l'excellence de ce système que les questions de banque n'ont pas été discutées au Canada comme elles l'ont été dans les autres pays. Le régime bancaire canadien n'est cependant pas parfait; il a été établi, comme à peu près tout le reste, en vue de servir surtout les intérêts des gens qui placent de l'argent, en vue des actionnaires. Le développement des affaires bancaires a été tel qu'il devient de plus en plus un problème national; le besoin d'un contrôle national du crédit se fait aujourd'hui sentir, et c'est là une question que le Parlement, aussi bien dans l'intérêt des banques que dans celui du pays, devrait examiner sans tarder. Le crédit à des taux raisonnables est peut-être la plus grande nécessité du moment, et le Parlement devrait consacrer son temps et ses efforts, soit par ses comités soit par des discussions ici même, à rechercher les moyens les plus sûrs et les plus efficaces d'atteindre ce résultat. Nous savons que, dans d'autres pays, des banques centrales nationales de réescompte ont grandement contribué à atteindre cette fin. L'une des questions qui devraient occuper l'attention du comité de la banque, au cours de la présente session, devrait être celle d'établir au Canada, une banque centrale de réescompte. Mon très honorable ami me dira peut-être que déjà l'un des ministères du gouvernement s'en charge. Durant la guerre, on a modifié la loi des banques afin de permettre au ministère des Finances de se charger de cette fonction, mais ce n'est pas là une fonction appartenant réellement à un ministère du gouvernement. Ce qu'il faut, c'est une institution qui consacrerait tout son temps au contrôle du crédit, tâche d'importance primordiale. En ajournant l'étude de ces questions importantes qu'il devrait soumettre sans délai à l'attention du Parlement au cours de la session qui commence, le Gouvernement fait preuve d'une insouciance déplorable.

J'ai fait, dans le discours du trône, le relevé complet, d'après ce que je puis voir, de tous les projets concrets destinés à l'étude du Parlement au cours de la session. Mais il est un autre passage qui, sans énoncer un programme, des propositions ou projets concrets en vue de la solution des problèmes urgents du jour, n'en représente pas moins la majeure partie du discours du trône. Il s'agit des alinéas consacrés à mettre en lumière à quel point la situation s'améliorerait au Canada, à quel point la crise serait en voie de disparaître, et les raisons de nous réjouir d'avoir